



Modifier l'état descriptif de division avant travaux

Par Fish31

Bonjour à tous,

Je suis propriétaire d'un appartement (partie rouge sur le plan ci-joint) dans un ancien corps de ferme (divisé en plusieurs logements, répartis dans plusieurs bâtiments).

L'année prochaine, un de mes voisins a prévu de gros travaux sur la toiture de la partie lui appartenant (toiture qui ne communique en rien avec la mienne, l'ensemble constitue réellement un assemblage hétéroclite de bâtiments collés les uns aux autres et de hauteurs différentes) - Partie bleue sur le plan.

[url=https://i.imgur.com/X3KU2kk.jpg]https://i.imgur.com/X3KU2kk.jpg[/url]

Nous sommes gérées en copropriété par un syndic. Ce dernier m'a fait savoir que je ne pourrai pas échapper au paiement d'une partie de ces travaux.

J'ai néanmoins cru comprendre que les travaux de toiture étaient à partager entre tous les membres d'un même bâtiment (partie commune spéciale).

Je me demandais par conséquent s'il était possible de séparer (d'un point de vue réglementaire/légal) ma partie de reste de l'immeuble ?

Est-ce possible et si oui :

- Comment faire ?
- Combien de temps faut-il prévoir pour cette procédure ?
- Combien cela peut-il coûter ?

Merci par avance pour votre aide.